

La Wallonie à Vélo / RaVel Boucle de la Plate Taille

Audit et Analyse

Lieu audité:

Boucle de la Plate Taille

Départ : Maison du Tourisme Pays des Lacs – route de la Plate Taille, 99 à 6440
Boussu-lez-Walcourt

Départ : Maison du Tourisme Pays des Lacs – route de la Plate Taille, 99 à 6440
Boussu-lez-Walcourt

Auditeur agréé :

Passe Muraille asbl : FAIRON Jean-Christophe

Téléphone : +32(0)498 57 75 93

E-mail : jc@passe-muraille.be

Date de l'audit :

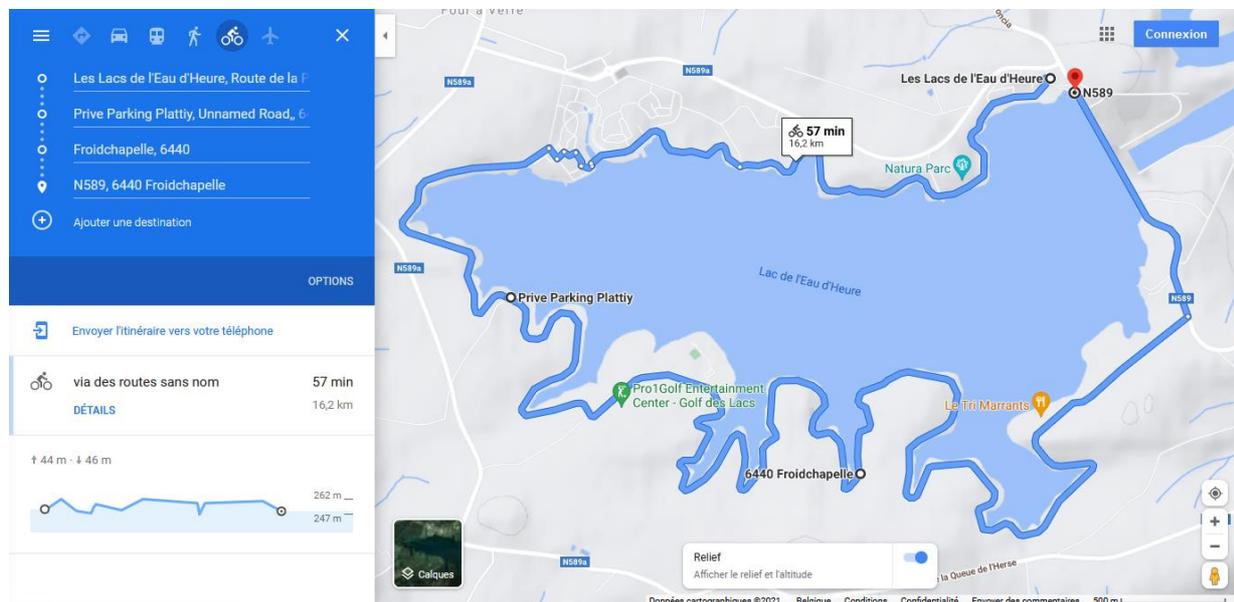
20 juillet 2021

Date du comité d'attribution :

19 août 2021

Présentation du Site et Infos Générale

Cette boucle de +/- 17km est une promenade au parcours varié. Une succession de montées et descentes légères emprunte un sentier ceinturant le lac de la Plate Taille. Ce parcours permet, non seulement d'apprécier les diverses infrastructures qui entourent le lac, mais aussi, la campagne, les zones forestières, les rives, ...



SIGNALISATION

Pour arriver sur site, il faut suivre les indications « Les Lacs de l'eau d'heure » ou « Natura Parc »

La signalisation est présente tout au long du parcours et, globalement, celui-ci ne suscite aucune ambiguïté sauf à 2 endroits qui peuvent prêter à confusion.

Cependant, nous émettons néanmoins une réserve sur la taille de la signalétique propre à la boucle et certains emplacements qui l'accueillent ainsi que sur les accès à partir du parking.

Nulle part sur le parking, nous ne trouvons d'orientation ni d'indication permettant de trouver le départ de la boucle. (cfr fiche 008)



Une fois sur le circuit, nous trouvons très régulièrement des informations afin de signaler sa situation sur le circuit en cas d'urgence.





Plusieurs circuits coexistent et les indications sont nombreuses et régulières mais parfois confusantes.

A proximité de la zone PT56B, nous avons observé un problème de signalétique.

Arrivant dans un croisement en « Y » à proximité du village, on voit un piquet avec une double signalétique « point nœud » invitant respectivement à bifurquer à droite ou à gauche. (cfr fiche 008)



Mais en y regardant de plus près, un mètre derrière ce panneau, sur un arbre, se trouve la signalétique spécifique de la boucle vous invitant à vous rendre à gauche. Cette disposition des signalétique est source de confusion.



Une autre fois, alors que l'on approche de la nationale 589, quelques mètres avant d'atteindre la chaussée, on peut voir une indication de circuit aiguillant les cyclistes vers un tronçon sur terrain non carrossable.



Cette indication est source de confusion et pourrait entrainer des handicyclistes sur une voies peu accessible pour eux.



STATIONNEMENT

Sur la Parking, nous avons trouvé 6 places PMR.



Les places présentent de bonnes dimensions mais le marquage au sol est peu visible, marqué par le temps. De plus, seules 2 places disposent d'un marquage vertical sous forme de panneau mais celui-ci est trop court.

Les places de parkings sont situées à proximité de la Maison du tourisme et donc des toilettes PMR et d'un des 2 accès à la boucle mais à l'opposé du parking par rapport à l'autre accès au circuit. (cfr fiche 001)

1. Entrée opposée à la Maison du Tourisme

Cet accès laisse plusieurs libres passages mais tous inférieurs à 1 m.
L'idéal serait d'écartier légèrement les blocs afin de garantir un libre passage de 120 cm soit au centre, soit sur un des flancs.



Attention si l'aménagement se fait sur les flancs, il devra se faire hors écoulements d'eau. (cfr fiches 002, 003, 004, 005, 006)

2. Entrée côté Maison du Tourisme

Là où le petit train s'est arrêté, il existe une pente de +/-1 m et +/-35°
Qui donne accès au circuit vélo en longeant la Maison du Tourisme et l'accès aux toilettes. Cette pente peut être

facilement évitée en se dirigeant vers l'entrée de la Maison du Tourisme et en empruntant une pente beaucoup plus légère.



Cet accès occasionne un rétrécissement de la largeur de voirie à +/- 3 m sur quelques mètres. Ceci n'occasionne aucune difficulté de circulation.

Traversée

Nous comptons une traversée sur le parcours. Celle-ci traverse une rue en cul-de-sac peu fréquentée. Elle conduit au golf qui se situe aux abords du lac et qui est longé par la boucle. Un parking en gravier est disponible à hauteur dudit golf. Cette traversée par un dos d'âne de pavés types klinkers rouges.

L'accès à la boucle, de part et d'autre de la traversée est bloqué respectivement par une barrière et une chaîne qui doivent être clôturées latéralement.

L'aménagement de cet accès latéral ne permet pas, actuellement, le passage de l'ensemble des handycycliste en raison de sa largeur, de son revêtement de sol et de sa longueur avant l'obstacle (surtout côté chaîne). (cfr fiche 005, 006, 007)



CIRCULATION CIRCUIT



La circulation est sur parcours dédié en asphalté ou en pavés type klinkers sur une largeur de minimum 2,5 m sur presque l'ensemble du circuit. Un tronçon de +/- 600 m diminue la largeur de passage à +/- 1,5 m.

Le jour de notre visite, au lendemain d'importantes intempéries, nous avons rencontré 2 arbres tombés qui limitaient la voirie en laissant, néanmoins, un libre passage suffisant. (cfr fiche 005, 006)



En arrivant au centre de voile, on rencontre une nouvelle barrière. Celles-ci, présentent des difficultés similaires mais moindre que celle au niveau de la traversée.



Quelques aménagements permettraient grandement le confort de circulation et l'accessibilité pour tous.



Au-delà de cette barrière, un tronçon de +/- 700 m est en moins bon état et est partagé avec les véhicules qui se rendent au centre de voile et à la crique. (cfr fiche 010)



Après le centre de voile, on rejoint la N589. Le tronçon de 600M qui longe cette nationale est cyclable et mesure 150 cm de large. Il est séparé de la voirie principale tout d'abord, durant 250 m, par une simple ligne blanche et ensuite sur 350 m par une barrière de bois. (007, 010, 012



Ensuite, on traverse le barrage sur un trottoir de 3 m de large dont les dalles de béton sont de qualités diverses. (cfr fiche 010)



Enfin, on loge la Maison du Tourisme et couverts. Attention aux personnes qui quittent les toilettes sur la droite. Une signalétique annonçant la zone partagée cycliste/piétons pourrait être un plus.



ZONES DE REPOS Hors entrées et sorties

Nous avons pu observer de nombreux bancs tout au long du parcours. Ceux-ci sont dans des états divers.

De plus, ils ne sont pas répartis harmonieusement sur le parcours. On peut faire des kilomètres sans en croiser. Mais dans le cadre d'un circuit vélo, cela pourrait être suffisant si on ajoutait, au moins, un banc dans la longue zone boisées. Dans cette zone, d'ailleurs, nous avons observé plusieurs fois des élargissements importants de la voirie qui seraient propices à ce type d'installation. (cfr fiche 013, 014)



Des aires de pic-nic sont également accessibles aux abords de la maison du tourisme

SANITAIRES

Des sanitaires sont disponibles dans la Maison du Tourisme.

Cependant, ceux-ci présentent quelques difficultés pour l'utilisateur à besoins spécifiques.

Tout d'abord, ils sont accessibles de plain-pied latéralement à la Maison du tourisme mais nécessite d'avoir une clé. Celle-ci est disponible à l'accueil sur demande mais l'accueil se situe un niveau plus haut et nécessite de refaire le tour du bâtiment pour y accéder par l'entrée principale.

(Il est à noter que lors de notre visite, la clé était introuvable.)

L'accès aux sanitaires se faisant via un tourniquet débloqué par une pièce de 50 cents, il rend impossible le passage d'une chaise roulante. C'est donc afin d'ouvrir ledit portail que la clé est utile.



Le bloc sanitaire compte une toilette PMR pour hommes et une pour femmes. L'accès aux toilettes se fait via une porte laissant un libre passage < 85 cm pour les deux toilettes.

De plus, aucun aménagement n'équipe les toilettes hormis une barre verticale côté mur.

L'aire de rotation est limitée (+/- 135 cm). L'aire de transfert est possible. (cfr fiche 023, 024, 025)

